

SERVICE FÉDÉRAL DES PENSIONS
CENTRE DE CONTACT

Exp. SFP, Tour du Midi, Esplanade de l'Europe 1, 1060 Bruxelles

Posez vos questions via :
www.mypension.be ou
sfpd.fgov.be/fr/formulaire-de-contact

Raouassy Alhassan
Rue de Mérode 119 / 3
1060 Saint-Gilles

Contact.CenterFR@sfpd.fgov.be

Numéro de téléphone gratuit : **1765**
Puis tapez 2-1-9001 (code à 4 chiffres)
Fax : 02 529 21 67

Numéro de dossier

Date

38.00.01-269.14

27/09/2024

Votre mensualité

Monsieur,

Votre mensualité a été adaptée en raison :

- de la reprise du paiement de vos droits.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez le détail du montant qui vous est dû à partir de octobre 2024.

	Mensualité de septembre 2024 (EUR)	Mensualité d'octobre 2024 (EUR)
Pension de retraite salarié	1 920,49	1 920,49
Garantie de revenus aux personnes âgées	0,00	687,25
Montant total brut	1 920,49	2 607,74
Cotisation Assurance maladie-invalidité (AMI)*	0,00	- 92,57
Précompte professionnel*	0,00	- 88,47
Montant net	1 920,49	2 426,70
A vous payer	1 920,49	2 426,70

*Informations complémentaires en annexe.

Le Service fédéral des Pensions paiera votre mensualité vers le 6 de chaque mois sur le compte n° BE86310063211350- Code BIC BBRUBEBB.

Veuillez recevoir nos meilleures salutations.



S. Scaillet
Administratrice générale

- Vous trouverez toutes les infos sur les pensions sur www.sfpd.fgov.be.
- Téléphone de 8.30 h à 12.00 h.
- Vous trouverez toutes les infos sur la réforme des pensions sur www.reformedespensions.be.

38000126914MONTHLY_PAYMENT_NEW

.be

Informations complémentaires

Calcul du montant net :

Cotisation assurance maladie-invalidité (AMI)

Le taux de la cotisation assurance maladie-invalidité a été déterminé en tenant compte de l'ensemble des montants bruts des revenus mentionnés ci-dessous.

Pensions, avantages de pension et revenus assimilés		
Organisme	Nature des revenus	Montant mensuel brut (EUR)
Service fédéral des Pensions	Pension(s) de salarié et/ou d'indépendant	2 607,74

Le barème avec charge de famille a été appliqué pour le calcul de cette cotisation.

Précompte professionnel

Le précompte professionnel a été déterminé en tenant compte de l'ensemble des montants imposables des revenus mentionnés ci-dessous.

Pensions, avantages de pension et revenus assimilés		
Organisme	Nature des revenus	Montant mensuel imposable (EUR)
Service fédéral des Pensions	Pension(s) de salarié et/ou d'indépendant	2 515,17

Le barème fiscal II a été appliqué pour le calcul du précompte. Ce barème est applicable aux conjoints et cohabitants légaux dont le partenaire n'a pas de revenus.